

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Péral;
Y^e BARREAU, rue St. Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.
 PRIX :
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;



Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 23 Septembre 1826.

La session des assises, du 4^e trimestre de cette année, s'ouvrira, le 15 novembre prochain, sous la présidence de M. Dupeloux, conseiller à la Cour royale. Les magistrats délégués pour siéger avec lui, et composer la Cour d'assises, sont MM. Béraud, Ravier du Magny, conseillers; Greppo et Gairal fils, conseillers-auditeurs.

— Un arrêté de M. le Préfet convoque les notables commerçans, pour remplacer les membres du Tribunal de Commerce, dont les fonctions expirent au 1^{er} janvier prochain. Les Juges titulaires sortans sont au nombre de trois. Ce sont MM. Guillot-Devienne, Corderier et Monet.

— Mardi, dans la soirée, un jeune homme, qui paraissait ivre, se livrait à des actes de fureur, et brisait tout ce qu'il trouvait sous sa main, dans la buvette de la salle des Célestins. C'est avec peine qu'on a pu s'emparer de sa personne.

— Une rixe de compagnons a failli avoir des suites funestes. Quatre boulangers ont été assaillis, samedi dernier, sur la route de Vienne, près de la Guillotière, par dix-huit ouvriers chapeliers, qui les auraient lâchement assommés sur la place, sans l'intervention de plusieurs habitans. Les chapeliers ont pris la fuite. Il serait bien tems qu'on infligeât les châtimens les plus rigoureux aux auteurs de ces coupables excès, et qu'on extirpât, au moyen de nouvelles mesures législati-

ves, très-énergiques, le fléau du compagnonnage, auquel on n'a opposé jusqu'ici que des peines de simple police.

P. S. Nous apprenons, à l'instant, que la gendarmerie vient d'arrêter un des coupables.

— M. Martin, lyonnais, neveu du célèbre major-général Martin, chef de bataillon au 43^e régiment de ligne, a été nommé à l'emploi de lieutenant-colonel du 15^e régiment d'infanterie légère.

— Nous avons oublié de dire, dans l'article que nous avons consacré (N^o du 21 de ce mois) à la nouvelle traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*, que le 7^e Chant, qui paraît seul, a été publié à Lyon, *imprimerie de Boursy*, 1826.

— Un nouvel événement, arrivé mercredi, justifie la sévérité des décisions portées contre les voituriers, qui commettent des imprudences journalières. Une femme âgée a été renversée par le brancard d'une charrette sur le quai de la Baleine. Elle a éprouvé plusieurs fractures dangereuses.

TRIBUNAUX DE LYON.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du 16 septembre.

Ce Tribunal a prononcé, dans la même audience, trois condamnations contre des voituriers ou conducteurs, prévenus d'avoir occasionné divers accidens graves. Nous avons dans notre dernier N^o présenté le sommaire de ces décisions; nous croyons devoir entrer aujourd'hui dans quelques détails.

Pierre Goujon, maître tailleur d'habits,

place du Gouvernement, n^o 4, se dirigeait du côté de la place d'Albon; en traversant le pont du Change, et cheminait sur la dalle réservée aux piétons, dans la matinée du 23 août dernier. Le nommé Calandras, voiturier, demeurant à Villefranche, était monté sur une charrette chargée de plusieurs rouleaux de cuir, et confiée à la conduite d'un sieur Berrougeat. Déjà la maladresse de ce dernier avait excité les plaintes de plusieurs passans qui avaient failli être atteints et blessés. Goujon eut bientôt les deux jambes engagées entre la roue et le parapet, la charrette s'étant tout à coup rapprochée de la dalle, avant que ce malheureux pût avoir le tems de se dégager; il tomba, et dans sa chute se fractura la jambe gauche. Il invita vainement les personnes présentes à se saisir du voiturier qu'on laissa continuer tranquillement sa route.

Goujon a traité, comme partie civile et par acte authentique, avec le nommé Calandras, responsable des faits de son domestique, moyennant une somme convenue et payée comptant. Plus tard le ministère public a fait citer Berrougeat et Calandras devant le Tribunal: le premier seul a été condamné, mais par défaut, à deux mois de prison. Calandras a été acquitté, parce qu'il a été reconnu qu'il était demeuré étranger au délit, et qu'en effet il n'avait pas conduit la voiture.

L'épouse de Michel Lavernier, journalier, rue de la Reine, devait arriver le 22 août, au matin, par la voiture de Belley. Son fils âgé de dix ans se rendit avec sa sœur Adélaïde, âgée de 4 ans, sur le quai Bon-Rencontre, pour aller au-devant de leur mère qui devait descendre en cet endroit. Deux voitures chargées de grains passaient dans le moment, l'une attelée d'un cheval, l'autre de deux, sous la conduite d'un seul charretier. La diligence de Saint-Etienne arrivait au grand trot dans la direction opposée aux deux voitures; le conducteur de celles-ci quitta pour un instant la première afin de garantir la seconde qui suivait, craignant de la voir accrocher par les roues de la messagerie. Les chevaux de la pre-

mière charrette, restés sans guide, se détournèrent comme pour entrer dans la rue Port-Charret, et la roue de gauche écrasa la petite Adélaïde dont le frère éprouva plusieurs contusions, qui heureusement n'ont pas été dangereuses. C'est vainement que la femme Pascal prodigua des secours empressés à la petite fille, elle était morte sur le coup.

Claude et Jacques Carles, cultivateurs à Vémissieu, ont été traduits, à raison de ce fait, devant la Police correctionnelle. Ils ont été condamnés chacun en deux mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende. Ils avaient désintéressé le père de l'enfant avant leur comparution.

Deux carrioles de Lyon à Bourgoin, appartenant l'une au sieur Villard, l'autre au sieur Guillet, tous deux entrepreneurs de voitures publiques, avaient dépassé les dernières maisons du faubourg de la Guillotière, le 15 août, à une heure après-midi. Les conducteurs cherchaient à se devancer mutuellement, et faisaient galoper leurs chevaux avec une célérité extraordinaire. Cette malheureuse rivalité a causé le mort de Marie Cantal, de Saint-Laurent-de-Mure. Accompagnée de sa mère et de son frère, elle cheminait paisiblement sur la grande route, c'est en vain qu'elle fit tous ses efforts pour se garantir de la dangereuse rencontre des deux voitures qui venaient par derrière. La première l'ayant renversée, la seconde lui passa sur le corps; alors les conducteurs redoublèrent encore de vitesse pour ne pas être signalés; ils le furent néanmoins, et Dominique Tripier a été arrêté. Quant à Marie Cantal, elle rendit à l'instant même le dernier soupir.

Une procédure a été dirigée contre les entrepreneurs Villard et Guillet, et contre les conducteurs Joseph Battier et Dominique Tripier. Battier n'a pu être saisi; il a fait défaut. Personne ne s'étant constitué partie civile, les deux entrepreneurs ont dû être renvoyés d'instances. Battier a été condamné à dix-huit et Tripier à quinze mois d'emprisonnement.

Puisse ces trois exemples d'une juste sévérité rassurer les piétons contre l'imprudence et la maladresse des voituriers et des conducteurs, qui semblent depuis quelque tems n'être fait dans notre ville un jeu de compromettre l'existence et la sûreté des passans.

ALBUM LYONNAIS.

Le littérateur auquel le *Bulletin*, qui paraît *incognito* à la suite des *Petites-Affiches*, doit la vogue dont il jouit à juste titre, n'a pas pu digérer une innocente plaisanterie qu'ont fait naître les descriptions plus que plaisantes des *vogues* de St-Fortunat, Albigny, Neuville, etc., qui ont rempli les longues colonnes du *Bulletin* du mardi pendant plusieurs semaines. *O genus irritabile!*... Nous, qui n'a-

vons pas eu le bonheur d'assister à ces fêtes, comme notre Zoile les appelle, nous le prions de ne pas sortir de son caractère pour si peu de chose. Les calembourgs sont l'esprit de ceux qui n'en ont pas, et nous savons que le défenseur du *patron Meyrel* en fut toujours pourvu. Nous ne pourrions donc nous pardonner d'avoir trouvé *lourd* le rédacteur qui nous traite de *léger*. Toutefois, nous lui abandonnons bien volontiers les honneurs de l'érudition gratuite qu'il a puisée, dans les archives du *Bureau central*, sur l'origine de la dénomination de *Fêtes baladoires*.

— M. Guillard, inspecteur de l'Université, va jouir d'un bonheur inappréciable. Le propriétaire du *Journal du Commerce* annonce qu'il lui adressera, à dater du 22 septembre, cette Feuille *estimable, à perpétuité*, ce qui veut dire, en style ordinaire, aussi long-tems qu'elle paraîtra.

— M. le libraire Lions, qui a publié dernièrement, dans les journaux, qu'il devait la continuation de son existence au fameux purgatif du chirurgien Leroy, annonce aujourd'hui, dans les mêmes feuilles, qu'il a ouvert chez lui une souscription pour la prochaine publication d'une *Biographie lyonnaise*. Prenez-y garde, MM. les auteurs, la plus grande impartialité doit présider à sa rédaction. Toutefois, quelques personnes prétendent que cette entreprise est un moyen adroit d'utiliser, en les mitigeant, les matériaux de la dernière *Biographie*, dont on a tant parlé.

— Nous recevons la lettre suivante, que nous insérons sans garantir l'authenticité des faits graves qu'elle rapporte, et sur lesquels l'Autorité ne manquera pas de prendre des renseignements.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, 21 Septembre 1826.

Monsieur,

En passant, ces jours derniers, rue des Missionnaires, à la Croix-Rousse, j'ai été sur le point de recevoir un coup de fusil qui est parti de l'un des clos donnant sur cette rue. Un particulier, qui se trouvait à quelque dis-

tance de moi, s'étant aperçu de ma frayeur et de ma surprise, m'a rapporté que des habitans de cette rue, qui avaient couru le même danger, faisaient des plaintes à ce sujet, et qu'il était à sa connaissance qu'une balle partie, il y a peu de tems, du clos de la *Belle-Allemande*, avait failli tuer un homme dans un clos voisin appartenant à Mad. V^e P... Que des propriétaires fassent, dans leurs clos, la chasse aux habitans de l'air, cela se conçoit; mais je ne sache pas qu'il soit permis d'user de ce droit sans ménagement, au risque de tuer ou blesser les passans ou les voisins. Dans l'intérêt de l'humanité et de l'ordre j'ai cru devoir vous donner avis de ce fait, en vous invitant à le rendre public afin d'éviter des malheurs.

Agréez, etc.

Un de vos Abonnés.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Les chevaliers de St-Michel sont convoqués, pour le 29 de ce mois, à Paris: c'est le jour de la fête de cet Ordre, et l'anniversaire de la naissance du Duc de Bordeaux.

— M. le Dauphin a fait remettre à M. le général le Bondidier, vice-président de la commission des prisons, une somme de 300 fr., pour contribuer à l'assainissement des prisons de Verdun.

— M. le ministre de la guerre est arrivé à Douai, le 15 de ce mois, après avoir visité Péronne, Cambrai et Bouchain: il est de retour à Paris.

— On vient de s'apercevoir seulement à présent des réparations urgentes que nécessite l'état de la salle destinée aux réunions de la Chambre des députés. Il est douteux que les ouvrages puissent être terminés avant l'ouverture de la session. Il sera nécessaire d'avoir alors un local provisoire.

— La fièvre qui règne en Irlande n'atteint guère que les individus de la dernière classe. La mauvaise nourriture est la cause principale, et l'on peut dire même unique de cette maladie devenue contagieuse. Des milliers de malheureux demandent la permission d'émigrer.

— Les événemens de 1814 amenèrent le général russe Sacken , à Paris , dont il eut le commandement pendant plusieurs mois; son fils vient d'être tué, en duel , à Strasbourg.

— On construit, à Rennes, un pont jeté sur le canal qui doit établir une communication entre cette ville et Dinan. Le ministre de l'intérieur a posé la première pierre de ce monument.

— Le père du maréchal Ney était presque centenaire; il habitait la ville de Nancy , où il est décédé, ces jours derniers.

— Après avoir séjourné une semaine à Montauban , M. l'abbé de la Mennais a continué son voyage pour les eaux des Pyrénées , où l'appelle le soin d'une santé délabrée. Il paraît que très-peu de personnes ont été admises à voir ce célèbre écrivain.

— Un événement malheureux vient d'avoir lieu à Ségovie. Un rapide incendie a consumé en un instant l'une des plus belles manufactures de draps de cette cité. Les recherches faites pour découvrir l'auteur de ce crime , indubitablement le fruit de la malveillance , ont jusqu'à présent été infructueuses. On évalue à près de trois millions de réaux la perte du propriétaire.

— Les désordres occasionnés dans le département de la Manche , par suite des prétentions de la duchesse de Montmorency , sur divers terrains vagues , dont jouissaient plusieurs communes , ont pris fin par une transaction consentie entre les divers intéressés.

— Le pavillon mexicain est admis maintenant dans les ports français.

— On embarque en Hollande une grande quantité de fourrages destinés pour les Etats-Unis. On remarque aussi que le prix des grains a baissé, dans les Pays-Bas, depuis le jour où la nouvelle de leur admission dans les ports anglais a été connue officiellement.

— La trop grande sécheresse a mis en règne des fièvres dangereuses , qui ont fait beaucoup de victimes , surtout ,

parmi les militaires , à Gravelines et à Dunkerque. Le Ministre de la guerre , dans sa tournée , a pris les mesures qu'exigeait l'état sanitaire de ces garnisons.

— Un mécanicien de Baltimore se présente, dans les journaux , comme ayant inventé une machine qui doit perfectionner le système des bateaux à vapeur.

— Le major anglais Gordon-Laig annonce qu'il doit être de retour , dans sept mois , du voyage qu'il a entrepris pour explorer l'intérieur de l'Afrique occidentale.

— Les droits d'entrée des grains étrangers, dans les ports suédois, sont réduits de moitié environ, depuis le 31 août dernier , à cause du manque de récoltes.

— On écrit de Manchester , que les demandes d'articles de fabriques s'accroissent sans produire une augmentation sur les prix. Dans le Yorkshire , à Leeds , à Bradford , les manufacturiers sont plus heureux ; l'augmentation de prix a suivi celle des demandes. Ainsi les manufacturiers d'étoffes de laine ont , en ce moment , un avantage sur ceux des étoffes de coton.

Dans les districts de l'Ouest, les ouvriers ne trouvent point d'occupation dans les ateliers. Une grande partie de ces malheureux sont réduits à travailler à la confection des chemins et des rues , à raison de cinq schellings par semaine, les célibataires; les hommes mariés à raison de six schellings, six et demi s'il y a un enfant, sept s'il y en a deux, huit s'il y en a trois, et neuf schellings et demi s'il y en a quatre. Ces enfans doivent être âgés de moins de dix ans. Le schelling vaut vingt-cinq sous de France. Les enfans mâles au-dessus de dix ans reçoivent de trente-huit sous à trois francs trois sous de France par semaine.

— On voit en ce moment rentrer chaque soir dans le port d'Ajaccio un assez grand nombre de bateaux génois qui reviennent de pêcher le corail dans le golfe, où on le trouve en aussi grande abondance que sur les côtes de Barbarie.

Les détails si remarquables qui nous ont été transmis de Carcassonne , et que nous avons publiés dans le dernier numéro , sur la trombe qui a ravagé le château de *Lacaunette* , ont été officiellement transmis au préfet du département de l'Aude. Un rapport circonstancié sur cet événement a été envoyé à la société d'agriculture de ce département : des faits aussi remarquables méritent de fixer l'attention des savans , et de prendre rang parmi ceux du même genre dont les annales de la science font mention. Une copie de ce rapport devrait être envoyée par l'autorité à l'Académie des sciences de Paris. Il ne paraît pas douteux que ce phénomène météorologique , dont nous avons rendu compte , ne soit un des plus remarquables qui aient eu lieu : les dernières trombes terrestres dont les auteurs nous ont conservé le récit , sont loin d'offrir cette terrible complication d'événemens qui ont accompagné la trombe du 26 août 1826. Ces malheureux accidens sont rares heureusement ; il est cependant à remarquer que dans un espace de tems, qui n'est pas considérable, trois phénomènes de ce genre ont eu lieu dans des endroits assez rapprochés l'un de l'autre : en 1778 dans l'arrondissement de Béziers ; en 1780 et en 1826 , dans l'arrondissement de Carcassonne.

— On publie à Paris , depuis quelques mois , une feuille politique écrite en allemand. Elle est en même tems consacrée à la littérature, aux arts et au commerce.

— L'Académie des sciences de Lisbonne a nommé M. Mablin, sous-bibliothécaire de l'Université de France , membre correspondant de cette société.

— MM. Casimir et Germain Delavigne sont arrivés le 15 à Strasbourg ; ils sont partis le 16 pour Paris.

— L'Exécuteur des hautes œuvres du département de la Seine porte le même nom que celui qui était chargé de ces redoutables fonctions, dans le tems de nos troubles civils : c'est toujours *le sieur Sanson*. Il écrit aux journaux pour

se plaindre des allégations qu'il prétend injurieuses, et que ceux-ci se sont permises, dans le compte qu'ils ont rendu de l'exposition de la fille Cronier. M. l'Exécuteur tient à conserver sa réputation d'humanité bien connue.

— M. Bicharme, graveur d'histoire, a été nommé membre de l'institut, section des Beaux-Arts, en remplacement de M. Jeuffroy, décédé.

— Il en coûte peu pour exercer l'art de guérir et d'enterrer les malades, même sans diplôme. Un guérisseur, qui avait exercé sans titre la profession de médecin, n'a été condamné, le 18 de ce mois, par le Tribunal de Valence (Drôme), qu'à 1 f. d'amende et aux dépens.

— L'intérêt qui s'attache à l'exploitation rendue plus facile des mines que renferme la France, a déterminé quelques savans à publier une traduction abrégée de l'ouvrage de M. Karsten, de l'Académie des sciences de Berlin. Cet écrit a pour titre : *Recherches sur les substances charbonneuses du règne minéral, et particulièrement sur la composition des houilles, que présentent les mines de la monarchie prussienne.* Il sera très-avantageux pour nos manufacturiers de connaître et d'appliquer les principes de cet ouvrage aux produits de nos exploitations.

— Les diplomates Hollandais font marcher de front la politique et le commerce. Un consul de cette nation à St-Domingue envoie aux autorités de cette île, l'ampliation de ses pouvoirs dans la même lettre avec des échantillons de marchandises.

— M. Ch. Dupin, de l'institut, fait une tournée en Normandie, pour le canal projeté, qui doit faire de Paris un port de mer.

— Le Gouvernement anglais a ordonné la distribution aux pauvres ouvriers d'une certaine quantité d'habits militaires hors de service. Il n'est pas rare

de voir maintenant, dans les districts manufacturiers, des femmes qui portent des habits de dragon sur des jupous en lambeaux.

— On vient d'arrêter à Londres un singulier bigame. Il avait cinq femmes vivantes, et se proposait d'en épouser une sixième. Une condamnation sévère le guérira, sans doute, de cet amour si vif pour le lien conjugal.

— On écrit du Havre :

La gabarre du Roi *la Durance*, de 20 caronades de 24, sous le commandement de M. Moulac, capitaine de frégate, est entrée le 1. er de ce mois au Havre; elle était partie de Livourne, le 17 juillet. Ce bâtiment est chargé d'environ 150 pièces ou caisses d'antiquités égyptiennes et étrusques, telles que statues, momies, papyrus, et blocs de granit couverts d'hieroglyphes; on remarque surtout un sarcophage du poids de 18 à 20 milliers. Cette intéressante collection, qui va être dirigée sur Paris, a été achetée par le ministère de la maison du Roi, pour le prix de 250,000 fr. M. Champollion jeune, l'un des savans français les plus versés dans les antiquités égyptiennes, a été chargé de cette acquisition, et a présidé à l'embarquement des objets précieux apportés par *la Durance*.

— Pour terminer la collection des *Biographies*, les entrepreneurs de ce genre d'ouvrages ont publié celle des *Commissaires de police*. Elle est déferée aux Tribunaux.

MODES DE PARIS.

L'œillet d'Arabie est une fleur que les modistes emploient pour les plus beaux chapeaux et pour les plus jolis bonnets du soir. Cet œillet ressemble au dahlia pour la disposition des feuilles, mais il est moins plat et a les couleurs de l'œillet.

Sur beaucoup de chapeaux de paille d'Italie, il y a non-seulement des boucles de ruban accolés, mais des rosettes de quatre couleurs; par exemple, des rosettes couleur de rose et bleues sur la forme, et des rosettes jaunes et blanches sur la passe.

Des rosettes de satin noir et rose agrafent, sur quelques chapeaux, deux esprits blancs à pied noir; une blonde surmontée d'un liséré

noir borde la passe et le haut de la forme de ces chapeaux.

Sur les capotes bleues de moire ou de taffetas rayé à losanges, on voit quelquefois deux rosettes de ruban bleu à larges raies noires.

Ce que l'on appelle *ruban grec*, est un ruban de gaze satiné, rose, blanc, vert ou jaune, sur lequel sont imprimées une croix grecque et des branches de myrte et d'olivier. Ces rubans servent de nœuds et de ceinture aux canezous; on en fait aussi des rosettes et des brides pour les bonnets de lingère et même pour les bonnets parés.

Nous avons vu des canezous de tulle dont le corsage et les manches étaient entièrement brodés en losanges.

Habit vert à collet de velours, gilet jaune par-dessus un gilet blanc, cravate anglaise à raies ou à points, pantalon gris en poil de chèvre, bottes à bout pointu, gant vert-monstre, chapeau à bord cintré: voilà le costume d'un élégant à la promenade.

Quelques merveilleux portent des habits de drap brun mélangé de poudre d'or, à basques et à revers très-longs et très-larges.

ANNONCE.

50. Les sieurs Lecure et Verdat, ce dernier liquidateur du commerce de Girardon et Cie dont il était membre, ont l'honneur de prévenir qu'ils ont formé à dater du 30 juin dernier, une société sous la raison de Lecure et Cie, pour la profession de tailleur et le commerce de la draperie, qu'ils exercent, dans les magasins situés rue Puits-Gaillet, n° 7, au 1^{er}, occupés ci-devant par les sieurs Girardon et Cie.

Les sieurs Lecure et Cie auront constamment des assortimens en draps de belle qualité et en étoffes des plus nouvelles et du meilleur goût.

Le sieur Lecure, ci-devant tailleur à Paris, où il a travaillé long-tems, répondra par son talent et ses soins à la préférence dont on daignera favoriser sa maison.

BOURSE DE PARIS.

LYON COURS AUTHENTIQUE, 20 SEPT.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 98 fr. 55 c. 60 c. 55 c. 50 c. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 66 f. 15 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc.
Action de la banque, 2020 fr.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1400 fr.
Rente de Naples, 75 fr. 40 c.
Rente d'Espagne, 10 fr.
Emprunt royal d'Espagne, 1825. Jouis. de Janvier 1826. — 46 f. 1/4.
Emprunt d'Haïti, 670 f.

THÉÂTRE.

Le Mariage enfantin, ou l'Époux de dix ans.
— La Quarantaine, ou le Tête à tête imprévu.
— Les premiers Amours, ou les Souvenirs de l'enfance. — Vatel, ou le Petits-fils d'un grand homme.